

PARIS

55 boulevard de Sébastopol
75001 Paris
Tél. : 01 42 67 79 78
paris@acd.fr

NANCY

165 boulevard d'Haussonville
CS 34120
54041 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 27 21 35
nancy@acd.fr

ÉPINAL

7 rue Roland Thiery
88000 Épinal
Tél. : 03 29 81 89 89
epinal@acd.fr

METZ

2/4 rue François de Curel
BP 90101
57004 METZ CEDEX 01
Tél. : 03 87 74 24 54
metz@acd.fr

I. LOIS ET RÉGLEMENTATION

SI L'AUTORISATION DE LICENCIER UN SALARIÉ PROTÉGÉ EST ANNULÉE...

... l'État peut devoir indemniser l'employeur condamné pour licenciement abusif.

Cour administrative d'appel de Lyon 28.07.2018 n° 16LY01754

PLAN PAUVRETÉ ANNONCÉ PAR LE PRÉSIDENT MACRON LE 13 SEPTEMBRE

- 1) Faciliter l'accès aux crèches pour la garde des enfants de 0 à 3 ans, car actuellement celles-ci n'accueillent que 5 % d'enfants défavorisés contre 20 % d'enfants favorisés.
 - 2) Des repas à 1 € à la cantine dans les communes les plus défavorisées.
 - 3) Réduire le nombre d'enfants à la rue ou dans des bidonvilles (ils représentent actuellement 30 % des habitants).
 - 4) Une obligation de formation jusqu'à 18 ans, au-delà de l'obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans, afin de soutenir les 200 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans solution, soit à ce jour « 2 millions perdus de vue ».
 - 5) Renforcer l'insertion des 60 % de candidats au RSA qui restent sans accompagnement par la **création d'un service public de l'insertion** dès le 1^{er} janvier 2019, permettant de recevoir chaque candidat au RSA, dans un lieu unique, dans le mois.
 - 6) Création d'un **revenu universel d'activité** par une loi prévue en 2020 avec la fusion des différents minima sociaux.
- Au total un plan de plus de 8 milliards d'euros.

3 mesures principales :

- 1) Création d'un Fonds Vélo de 350 M€ sur le quinquennat pour développer les infrastructures, dont 50 M€ dès 2019 ;
- 2) Retour de l'indemnité kilométrique
Créée en 2015 pour les entreprises volontaires, elle n'a été pratiquée en 2017 que par 85 entreprises.
Elle sera généralisée et simplifiée, avec exonération de charges sociales pour l'employeur et d'impôt pour le salarié. Elle pourra atteindre 400 € par an.
- 3) Sensibiliser à la pratique du vélo par une **prime** pour l'achat d'un vélo électrique (supprimée en 2018) et l'apprentissage du « savoir rouler » dans les écoles.

LA TÉLÉMÉDECINE S'OUVRE À TOUS LES FRANÇAIS...

... et sera remboursée, à 70 % par la Sécurité Sociale + 30 % par la complémentaire, à partir du 15 septembre 2018 à 25 € pour un généraliste et 30 € pour un spécialiste.

Tout médecin peut désormais proposer à ses patients une consultation à distance leur évitant de se déplacer.

1,3 million de téléconsultations sont prévues en 2021, mais le médecin devra avoir **déjà rencontré** le patient au cours des 12 derniers mois et disposer de son dossier médical.

- C'est la suite de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 et de l'accord entre l'assurance maladie et les syndicats de médecins.

Le Figaro du 15.09.2018

LA DURÉE DU CONTRÔLE URSSAF DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS...

... est limitée à 3 mois à titre expérimental pendant 3 ans.

C'est une extension de la règle prévue par l'article L 243-13 du Code de la SS pour les entreprises de moins de 10 salariés.

Loi du 10.08.2018 Art. 33

1) Simplification de l'apprentissage

- Fin de l'enregistrement du contrat
- Possibilité de rupture unilatérale
- Flexibilité des temps de travail pour les mineurs

Liaisons Sociales du 07.08.2018

2) Financement de la formation

Au 1^{er} janvier 2021, les entreprises verseront leur contribution formation et taxe d'apprentissage aux Urssaf.

Liaisons Sociales du 07.08.2018

3) Réformes de l'assurance chômage...

... résultant de la Loi Avenir professionnel

- Extension sous certaines conditions aux démissionnaires
- Allocation forfaitaire mais limitée pour les indépendants
- Contrôle et accompagnement des chômeurs

Liaisons Sociales des 07.08.2018 et 19.09.2018

4) Égalité des rémunérations femmes / hommes

- Négociation obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- À défaut de résultat, les entreprises disposeront d'un délai de 3 ans pour se mettre en conformité.
- À l'expiration de ce délai, des sanctions financières seront applicables.
- Plus lutte contre le harcèlement

Liaisons Sociales du 09.08.2018

5) Réforme de l'obligation d'emploi des handicapés

- Déclaration obligatoire même pour les entreprises de moins de 20 salariés (non assujetties à l'OETH) mais dans la déclaration sociale nominative (DSN)
- Révision du taux obligatoire d'emploi tous les 5 ans

Liaisons Sociales du 09.08.2018

6) Le détachement en France est assoupli mais les sanctions sont plus lourdes.

Articles 89 à 96

DIVERS RAPPELS

1) Nouvelles conditions de validité de la lettre recommandée électronique en 2019 à la place de la lettre papier

Décret du 09.05.2018 – Liaisons Sociales du 25.05.2018

➤ Cela rentre en application le 1^{er} janvier 2019.

2) Successions possibles des CDD par accords de branche prévus par une des ordonnances Macron du 22 septembre 2017 ?

➤ On attend une liste de ces accords.

3) Toute action judiciaire sur la rupture du contrat de travail se prescrit par 12 mois à compter de la notification de la rupture.

➤ Cela résulte de l'Ordonnance Macron du 22 septembre 2017 art. 6 et 40 II.

CONGÉ PATERNITÉ

Un rapport de l'IGAS, demandé par le Premier Ministre, n° 2018-022R remis le 14 septembre, propose de porter le congé paternité à 4 semaines.

DROITS À CHÔMAGE APRÈS UNE DÉMISSION POUR RECONVERSION PROFESSIONNELLE...

... à certaines conditions précisées par les articles 49, 50 et 65 de la Loi du 5 septembre 2018.

LE CONGÉ MATERNITÉ DES TRAVAILLEUSES INDÉPENDANTES...

... et exploitantes agricoles sera aligné sur celui des salariées, pouvant atteindre 16 semaines dès 2019.

www.gouvernement.fr

L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS...

... est simplifiée.

Loi du 05.09.2018

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Le projet de loi AN n° 1088 art. 66 prévoit leur encadrement pour les dirigeants de SA « cotées ».

De même, l'article 6 prévoit de modifier le seuil d'effectifs déclenchant l'obligation de communication des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées dans les SA.

LE CASIER JUDICIAIRE (BULLETIN N° 3) ...

... pourra désormais (septembre 2018) être obtenu par un simple clic en temps réel.

www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr

➤ par tous les citoyens... et les employeurs ! mais seulement s'il est mentionné « néant ». Dans le cas contraire, il sera communiqué par courrier.

Le Figaro du 28.09.2018

PLUS D'UN DEMI-MILLIARD D'EUROS REDRESSÉ...

... par les Urssaf en 2017 au titre du travail dissimulé.

Liaisons Sociales du 27.08.2018

RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE

L'indemnité de rupture est soumise au forfait social, selon l'Acoss.

www.urssaf.fr

UNE INFRACTION D'OUTRAGE SEXISTE...

...a été créée par la loi du 3 août 2018 art. 11 à 15.

Pour cela, la victime doit introduire une action pénale.

II. RELATIONS INDIVIDUELLES

LE SALARIÉ DEVANT RESTER JOIGNABLE...

... en permanence au téléphone est en astreinte et doit être indemnisé.

Cass. Soc. 12.07.2018 n° 17-13.029

MOTIVATION D'UN LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

Elle peut être donnée au salarié par la diffusion du compte-rendu de la réunion avec les DP présentant les difficultés économiques et les postes supprimés.

Cass. Soc. 13.06.2018 n° 16-17.865

FRACTIONNEMENT DES CONGÉS PAYÉS

Le salarié a droit à des jours supplémentaires, que la décision de fractionner résulte de son choix ou de celui de l'employeur.

Cass. Soc. 15.06.2018 n° 17-14.957

DISSIMULER UN CUMUL D'EMPLOIS PEUT CONSTITUER...

... une faute grave.

Cass. Soc. 20.06.2018 n° 16-21.821

UN TÉMOIGNAGE ANONYME NE SUFFIT PAS À PROUVER UNE FAUTE...

... invoquée pour justifier un licenciement.

C'est la première fois que la Cour de Cassation se prononce aussi nettement à ce sujet. Elle reprend en fait la jurisprudence de la CEDH des 26 mars 1996 et 11 avril 2006 pour le respect d'une **procédure équitable**.

Cass. Soc. 04.07.2018 n° 17-18.241

UNE CONVERSATION PRIVÉE DANS UN GROUPE FACEBOOK...

... ne justifie pas un licenciement pour faute grave même si, en l'espèce, les propos étaient particulièrement injurieux à l'égard de la Direction dès lors qu'il s'agissait d'un groupe fermé restreint.

Cass. Soc. 12.09.2018 n° 16-11.690

CONGÉ MATERNITÉ ET NON-VERSEMENT D'UNE PRIME

Une prime expressément subordonnée à la **participation effective** à une activité de l'entreprise n'est pas due à la salariée en congé maternité.

L'obligation du maintien de salaire en partie ou totalement par l'employeur dépend en effet des conditions **objectives** d'attribution fixées par la CCN ou l'accord collectif.

Cass. Soc. 19.09.2018 n° 17-11.618

DES DIRECTEURS DE SERVICE PEUVENT ÊTRE RECONNUS COMPLICES...

... d'un harcèlement moral subi par un salarié dont ils ne sont pas les supérieurs hiérarchiques dès lors qu'ils ont contribué à un plan qui a créé un climat d'insécurité.

Cass. Crim. 05.06.2018 n° 17-87.524

UNE CLAUSE INTERDISANT À UN SALARIÉ DE DÉPOSER...

... un brevet après la rupture de son contrat n'est pas assimilable à une clause de non-concurrence.

➤ Il n'y a donc pas lieu à payer une contrepartie.

Cass. Soc. 03.05.2018 n° 16-25.067

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'UNE SOCIÉTÉ-MÈRE PEUT LICENCIER...

... le directeur général d'une filiale.

Cass. Soc. 13.06.2018 n° 16-23.701

RUPTURE DE LA PÉRIODE D'ESSAI

Si le salarié peut prétendre à une indemnité dès lors qu'il s'agit d'une mesure discriminatoire, en l'espèce... il ne peut cependant réclamer une indemnité de préavis.

Cass. Soc. 12.09.2018 n° 16-26.330

SALARIÉS DÉTACHÉS À L'ÉTRANGER : INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Ils y ont droit. La clause d'un accord les excluant est réputée non-écrite.

Cass. Soc. 20.09.2018 n° 16-19.680

PRATIQUER LE COVOITURAGE À DES FINS LUCRATIVES...

... avec un véhicule de fonction peut justifier un licenciement.

CA Rennes, 8^e chambre prud. 31.08.2018 n° 16/05660

FORFAIT JOUR

Le salariés soumis à tort au forfait jour ne peut pas réclamer le niveau de rémunération qui conditionnait l'octroi de ce forfait.

➤ Mais il pourra demander le paiement d'heures supplémentaires... ce que ne souligne pas cet arrêt.

Cass. Soc. 28.06.2018 n° 16-28.344

III. RELATIONS COLLECTIVES

DÉNONCIATION D'UN ACCORD COLLECTIF

L'accord de substitution peut entrer en vigueur pendant la période de préavis.

Cass. Soc. 06.06.2018 n° 16-22.361

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE ET RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE DE L'ENTREPRISE DOMINANTE...

... **sans pour autant reconnaître la qualité de coemployeur**, dès lors qu'il est démontré que la déconfiture de la filiale a été orchestrée par la société-mère ou une autre société du groupe.

Après 3 arrêts du 24.05.2018, un arrêt Cass. Soc. du 13.06.2018 n° 16-25.873 précise que les salariés ne peuvent pas poursuivre cette société dominante devant le Conseil des Prud'hommes (ce qui serait possible en cas de coemploi), ni devant le Tribunal de Commerce, mais **devant le Tribunal de Grande Instance**.

LA NON-ALTERNANCE HOMME/FEMME SUR LES LISTES...

... entraîne la nullité des élections, sauf **si la proportion homme/femme est respectée** et si tous les candidats sont élus.

Cass. Soc. 06.06.2018 n° 17-60.263

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE A SIGNÉ UN ACCORD LE 10 SEPTEMBRE 2018...

... sur la mise en place des CSE d'établissement au sein du réseau hors région parisienne.

Liaisons Sociales du 03.10.2018

UN SYNDICAT NE PEUT AGIR EN DIFFAMATION NON-PUBLIQUE À LA PLACE DU CE

Art. 29 et suiv. Loi du 29.07.1881

➤ Seule la personne diffamée (en l'espèce le CE) peut agir.

Cass. 1° Civ. 11.07.2018 n° 17-21.757

ÉLECTIONS

Les moyens syndicaux particuliers en heures de délégation ou financiers **peuvent varier** d'un établissement à l'autre.

Cass. Soc. 20.09.2018 n° 17-60.306

IV. RÉFÉRENCES RH

CONGÉS POUR CRÉATION D'ENTREPRISE

Liaisons Sociales du 24.05.2018

LE FRACTIONNEMENT DES CONGÉS PAYÉS

Liaisons Sociales du 17.08.2018

NÉGOCIER SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Liaisons Sociales des 12.07.2018 et 27.08.2018

QUELS DOCUMENTS REMETTRE AU SALARIÉ EN FIN DE CONTRAT ?

Liaisons Sociales du 16.08.2018

DÉPÔT ET PUBLICITÉ DES ACCORDS COLLECTIFS

Liaisons Sociales du 21.08.2018

ACCIDENT GRAVE DU TRAVAIL, PRATIQUE DE LA DÉFENSE PÉNALE

Liaisons Sociales des 31.08.2018 et 03.09.2018

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSE

Liaisons Sociales du 28.08.2018

MODÈLE DE PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL

Liaisons Sociales du 04.09.2018

LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Liaisons Sociales du 14.09.2018

LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (BDES)

Depuis la loi du 14 juin 2013, elle est devenue obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Son rôle a été renforcé par la loi Rebsamen du 17 août 2015.

Une ordonnance du 22 septembre 2017 prévoit la possibilité de négocier un accord pour déterminer les informations à mettre à la disposition du CSE.

À défaut d'accord, le décret du 29 décembre 2017 en fixe le contenu.

Liaisons Sociales du 17.09.2018

➤ Une opportunité que les partenaires sociaux (et leur conseil) doivent saisir.

SUPPRESSION DE LA CONTRIBUTION SALARIALE D'ASSURANCE CHÔMAGE

Liaisons Sociales du 01.10.2018

CHARTRE ÉTHIQUE ET NUMÉRIQUE RH POUR LA PROTECTION DES DONNÉES...

... proposée par la CFE-CGC

Liaisons Sociales du 30.08.2018

- Modèles de clauses,
- Conseils pour négocier **un accord** de mise en place du CSE et des consultations récurrentes,
- Savoir négocier sur le contenu de la BDES.

ÉLECTIONS DU CSE – ÉTABLISSEMENT DES LISTES

Liaisons Sociales du 27.09.2018

LA MISE À LA RETRAITE DU SALARIÉ

Liaisons Sociales du 26.09.2018

Après 70 ans, sinon avec l'accord du salarié s'il a acquis le taux plein.

Jacques BROUILLET
Cabinet ACD
Avocat au barreau de Paris
j.brouillet@acd.fr – tél. 01 42 67 79 78